

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 15 Décembre 2016

OL/DP/CA

Compte rendu

--- oOo ---

Date convocation : 09/12/2016

Nombre de conseillers en exercices : **39**

L'an 2016 le quinze décembre, à 19 heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BARŒUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de ***Monsieur Bernard GÉRARD, Député-Maire.***

Étaient présents :

Bernard GÉRARD, Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Joëlle LONGUEVAL, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH, Andrée LAMOTTE, François ROCHET, Patrice ADJIBI, Pascale HUBERT, Loïc CATHELAIN, Fanny DUPONT, Luigi CICERO, Marie-Pierre JANSSENS, Nicolas PAPIACHVILI, Bénédicte GEFFROY, Pierre-Alain AUBERGER, Véronique HARDOUIN, René HODEN, Arlette JACQUINOT, Rémy VERGES, Émilie BOULET, Éric GILLET, Didier LEMAITRE, Patricia DEFRANCE, Denis TONNEL, Odile VIDAL-SAGNIER, Marc DELEURY, Sylvie GODDYN, Christian DELESCLUSE, Martine ROUSSEL-VANHEE

Étaient excusées :

Christine MASSY ayant donné pouvoir à Fanny DUPONT

Pascale POLLET ayant donné pouvoir à Andrée LAMOTTE

Annie DELOBEL-FENAERT ayant donné pouvoir à Nicolas PAPIACHVILI

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Olivier LEVREY, Jean-Maurice DERUYTER, Sylvie RYCKEBOER, Chantal BEDOY, Peggy DEPREZ, Fanny GHETTEM, Nathalie OGET, Christine MAHMOUDI, Bruno REYDET, Frédéric CHAUDY, Sébastien BOURGEOIS, José BLANCHARD, Edith MASSE, Lucie CROES, Martine SEINGIER, Jean-Claude LECLERCQ.

PREMIERE PARTIE

Monsieur le Député-Maire procède à l'**appel des membres du Conseil Municipal** et constate que le **quorum** est atteint et que le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Il propose de désigner Nicolas PAPIACHVILI comme **secrétaire de séance**.

---oOo---

Mes Chers Collègues,

Avant de commencer ce Conseil Municipal, je voudrais en votre nom à tous, souhaiter la bienvenue parmi nous, à Marc DELEURY. C'est son grand retour. Nous sommes très heureux de vous accueillir, Monsieur DELEURY puisque vous succédez effectivement à un Conseiller Municipal qui est parti maintenant sous d'autres cieux. Je vous donne la parole si vous voulez vous exprimer quelques minutes.

Merci Monsieur le Député-Maire. *«Mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs.*

L'acceptation récente des fonctions de Conseiller municipal m'a contraint à quitter deux instances de notre démocratie participative, le conseil des seniors et le conseil citoyen de la Briqueterie. Merci à tous les Marcquois pour tous ces échanges que nous avons eu dans ces instances, mais aussi aux fonctionnaires de notre Ville pour leur disponibilité et leur compétence.

Né à la fin des années 40, avenue de Verdun – celle-ci était alors en impasse - il fallait traverser quelques terres agricoles et maraîchères pour rejoindre cette Mairie ainsi que les écoles du Bourg.

Pour avoir résidé dans plusieurs quartiers, le Croisé Laroche, le Quesne, le Pont de Marcq, être investi dans le milieu associatif à la Briqueterie et au Buisson May Four, je pourrais écrire un livre de ce qui a marqué ma vie de Marcquois en évoquant le forgeron du Bourg, la carpière du collège de Marcq, la ferme de la Cense à l'Eau, la construction des Hautes Loges, l'ouverture du Flash Croisé etc, et avec humour reprendre une réplique plutôt cocasse d'un film d'Alain Berbérian (l'enquête corse) «je connais tous les chemins de mon pays».

De 24/25000 habitants à un peu plus de 40000 aujourd'hui, j'ai vu notre Ville et ses quartiers sous l'impulsion de ses maires se transformer, s'embellir. Certes il y a bien eu quelques réalisations en urbanisme moins heureuses que d'autres, mais regardons le positif.

Je souhaite simplement en rejoignant à nouveau ce Conseil Municipal et en dehors de toute discussion à la byzantine ou de posture partisane apporter une contribution aux réflexions sur le devenir de notre Ville».

Merci beaucoup pour ces propos Monsieur DELEURY. Vous êtes le bienvenu et nous vous connaissons depuis longtemps et nous savons que l'opposition n'empêche pas le dialogue constructif. C'est dans cet esprit que nous avons bien l'intention de pouvoir travailler avec vous.

Le point suivant concerne l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 30 Juin 2016. Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte rendu ? Pas d'observations.

Monsieur le Député-Maire présente les **décisions municipales** tout en précisant que, si elles n'appellent pas de vote, elles peuvent toujours susciter quelques explications complémentaires.

Les décisions municipales concernent le plus souvent des conventions passées pour le fonctionnement de la Ville au quotidien et sont prises en vertu de la délibération du 29 mars 2014, reçue en Préfecture le 31 mars 2014, confiant au Maire, par délégation, les compétences prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elles n'engagent pas de dépenses particulièrement importantes et s'inscrivent dans des politiques déjà décidées.

Ces décisions municipales n'appellent pas de vote mais peuvent éventuellement susciter des observations. Y a-t-il des demandes d'observation ?

DÉCISIONS MUNICIPALES

CULTURE

Le 1^{er} Décembre 2016 : Contrat entre la Société Médiavision et Jean Mineur et le Colisée Lumière. (2016_12_n0058_DEC)

Le 7 Novembre 2016 : Concert Fête de la Musique, le 21 Juin 2017 à l'Hippodrome : conclusion d'un contrat de cession avec la Société Richard Walter Production. Coût : 28.485 euros TTC. Versement d'un acompte de 14.000 euros. (2016_11_n0055_DEC)

Le 11 Octobre 2016 : Modification tarification du Cinéma «Colisée Lumière». (2016_10_n0052_DEC)

ANIMATION

Le 26 Octobre 2016 : Décision Municipale portant création d'un tarif pour accès à la patinoire installée à la Ferme aux Oies durant les Fêtes de Noël. (2016_10_n0054_DEC)

CADRE DE VIE et AFFAIRES JURIDIQUES

Le 7 Décembre 2016 : Revalorisation des tarifs de location de l'Hippodrome et commercialisation de bâtiments municipaux. (2016_12_n0057_DEC)

Le 23 Novembre 2016 : Travaux d'extension du Foyer Serge CHARLES : attribution et conclusion de marchés de travaux, du lot 1 avec EUROFLANDRES TP pour 17 766,55 euros HT, du lot 2 avec BSM pour 286 104,68 euros HT, du lot 3 avec la

SARL EMP pour 76 114,78 euros HT, du lot 4 avec LEFEBVRE GENTILHOMME pour 56 615,18 euros HT, du lot 5 avec DIDIER DELPORTE pour 51 754,62 euros HT, du lot 6 avec KARPINSKY pour 107 993,43 euros HT, du lot 7 avec COEXIA AMENAGEMENT pour 54 770,65 euros HT.(2016_11_n0056_DEC)

Le 18 Octobre 2016 : Fourniture de matériaux pour travaux de voirie : conclusion de marchés de fourniture attribués à la Société Boyenval Van Peer (lot 2 et 4) pour une estimation annuelle d'un montant maximal de 75.000 euros HT par lot avec une durée de un an renouvelable trois fois. (2016_10_n0053_DEC)

L'ensemble de ces Décisions Municipales est transmis à la Préfecture du Nord

--- oOo ---

DEUXIÈME PARTIE

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

DELIBERATIONS	INTERVENANTS	PAGE
<u>Monsieur le Maire</u>		
2016_12_0154 : COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES RELATIF A L'EXAMEN DE LA GESTION DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	Martine ROUSSEL-VANHEE	7
2016_12_0155 : SIVOM ALLIANCE NORD OUEST: COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2015	Monsieur le Maire, Loïc CATHELAIN, Sylvie GODDYN, Martine ROUSSEL-VANHEE	7 à 9
2016_12_0156 : AVIS DE LA VILLE DE MARCQ-EN-BAREUL SUR L'ADHESION DE LA VILLE DE WARNETON AU SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST	Monsieur le Maire, Marc DELEURY	9 et 10
<u>FINANCES ET PROSPECTIVE FINANCIERE</u> Pascal LHERBIER		
2016_12_0157 : AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER JUSQU'À L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017, DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - ARTICLE L1612-1 du CGCT (modifié par la loi n°2012-1510 du 29/12/2012) - BUDGET VILLE	Monsieur le Maire, Pascal LHERBIER, Alain CHASTAN, Odile VIDAL-SAGNIER	10 à 12
2016_12_0158 : AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER JUSQU'À L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017, DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - ARTICLE L1612-1 du CGCT (modifié par la loi n°2012-1510 du 29/12/2012) - BUDGET HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES		

2016_12_0159 : AVANCES SUR SUBVENTIONS 2017	Monsieur le Maire, Marc DELEURY	12 et 13
2016_12_0160 : CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES VILLE - CCAS		
<u>FAMILLE, PETITE ENFANCE, ANIMATION JEUNESSE et</u> <u>HANDICAP</u> Catherine JONCQUEZ		
2016_12_0161 : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - AVENANT A LA CONVENTION DU LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS " LE PETIT TRAIN"	Catherine JONCQUEZ	14
2016_12_0162 : MODALITÉS DE RÉSERVATION DE BERCEAUX PAR LA VILLE DE MARCQ-EN-BARŒUL DANS LA CRÈCHE MAISON BLEUE CAPUCINE	Monsieur le Maire, Catherine JONCQUEZ, Sylvie GODDYN, Martine ROUSSEL-VANHEE	14 à 17
<u>SPORT, SANTÉ ET PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES</u> Didier ELLART		
2016_12_0163 : VOLLEY CLUB DE MARCQ-EN-BARŒUL : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA COUPE DE FRANCE PRO A LE MARDI 22 NOVEMBRE 2016		
2016_12_0164 : ASSOCIATION SPORTIVE DE LA JEUNESSE MARCQUOISE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET BASKET SANTÉ		
2016_12_0165 : POLO HOCKEY CLUB : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION DU MATCH DE HOCKEY SUR GAZON FRANCE/BELGIQUE DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016		
2016_12_0166 : OLYMPIQUE MARCQUOIS FOOTBALL : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU 7EME TOUR DE COUPE DE FRANCE DE FOOTBALL LE SAMEDI 12 NOVEMBRE 2016		
2016_12_0167 : CONVENTION EUROPÉENNE FUTEX - 7ème ÉDITION – SUBVENTION	Monsieur le Maire, Didier ELLART, Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Martine ROUSSEL-VANHEE,	19 à 21
<u>TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES</u> <u>JURIDIQUES ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE</u> Françoise GOUBE		
2016_12_0168 : ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUE AU 3 RUE PASTEUR	Monsieur le Maire, Françoise GOUBE, Martine ROUSSEL-VANHEE,	21 et 22
2016_12_0169 : PARC DU PETIT PRINCE - PROTOCOLE D'ACCORD	Monsieur le Maire, Françoise GOUBE	22 et 23

<u>RESSOURCES HUMAINES, SECURITE, PREVENTION, ETAT CIVIL ET ELECTIONS</u>		
Alain CHASTAN		
2016_12_0170 : TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS – MODIFICATION		
2016_12_0171 : TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE DE L'ANNÉE 2016 - MODIFICATION		
2016_12_0172 : INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES CADRES D'EMPLOI DES RÉDACTEURS, DES ÉDUCATEURS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES, DES ANIMATEURS ET DES TECHNICIENS	Monsieur le Maire, Alain CHASTAN, Martine ROUSSEL-VANHEE	24
2016_12_0173 : FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS ET DES CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION		
2016_12_0174 : RECENSEMENT DE LA POPULATION - RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS		
<u>DEVELOPPEMENT DURABLE, ACTIONS HUMANITAIRES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES</u>		
Pierre VERLEY		
2016_12_0175 : AGENDA 21 MARCQUOIS- LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'INSTALLATION DE SYSTEMES DE REGULATION DE CHAUFFAGE	Monsieur le Maire, Pierre VERLEY, Odile VIDAL-SAGNIER	25 et 26
2016_12_0176 : BOURSES HUMANITAIRES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CH'TEAM TROPHY		
2016_12_0177 : BOURSES HUMANITAIRES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CAP AU LARGE		
<u>ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA GESTION DES CIMETIERES</u>		
Jean-Louis MUNCH		
2016_12_0178 : MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS DE MARCQ-EN-BARŒUL SELON LES DISPOSITIONS DE L'ORDONNANCE n° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015 RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS	Monsieur le Maire, Jean-Louis MUNCH	27

Un premier point avant d'aborder l'ordre du jour, sur le rapport 2016_12_0169 relatif à un protocole d'accord pour le Parc du Petit Prince. Des ajustements ont dû être opérés. Ce protocole d'accord concerne des malfaçons générées lors de la construction d'un terrain synthétique qui jouxtait l'emplacement de l'ancienne école. Il y avait un problème d'infiltration d'eau et de remontée d'eau qui rendait impraticable le terrain. Tout cela a été réglé par ce protocole d'accord. Je vous demande d'accepter l'examen de la délibération ainsi modifiée. Pas d'observations. Merci.

Le premier rapport est la communication du rapport de la chambre régionale des comptes relatif à l'examen de la gestion de la Métropole Européenne de Lille. Cela ne nous concerne pas directement puisqu'il s'agit de la gestion de la Métropole Européenne de Lille. La loi nous oblige à communiquer ce rapport. Madame ROUSSEL vous avez demandé la parole :

«Effectivement, ce rapport doit être présenté dans chaque ville qui appartient à l'ex-Communauté Urbaine, à la MEL, et j'en ai pris acte comme toujours. Il est consacré essentiellement aux ressources humaines. Donc j'aurais personnellement effectivement beaucoup de remarques à formuler sur ce rapport mais comme le débat a déjà eu lieu, je pense donc à la MEL, je ne m'exprimerai pas plus ici et de toute façon cela ne servirait à rien. Mais j'avais besoin de le dire quand même».

Monsieur le Maire : *«C'est toujours utile quand vous vous exprimez, Madame ROUSSEL mais simplement vous avez des représentants à la MEL qui ont pu formuler toutes les observations utiles sur ce rapport d'observations».*

La deuxième délibération **2016_12_0155** concerne **la communication du rapport d'activité du Sivom Alliance Nord-Ouest.**

↳ **Intervention de Martine ROUSSEL :** *«Effectivement, j'ai lu comme toujours très attentivement le rapport 2015 du Sivom. Je me suis déjà exprimée maintes fois sur les activités de ce syndicat. Le rapport 2015 ne m'incite pas à modifier mes analyses. Par contre, je suis frappée en lisant dans le compte rendu d'activité au titre du service civique. Cela justifie en effet mes inquiétudes de constater à quel point la situation sociale d'une partie de notre jeunesse s'est dégradée puisqu'en complément des tuteurs et accompagnateurs maintenant, il faut avoir recours à une psychologue. Merci».*

↳ **Intervention de Madame GODDYN :** *«Je profite de cette présentation du rapport du Sivom pour poser la question des rapports avec la Métropole. Comme il était indiqué dans le rapport, la loi MAPTAM a pour but de transférer les compétences tourisme et réseaux de communication à la MEL. En dehors de ces transferts de compétence, le président de la MEL a mis en place un plan d'action pour mutualiser les ressources entre les communes et la MEL. Du coup, ma question est de savoir quel peut être l'avenir du Sivom Alliance Nord-Ouest dans une Métropole qui tend peu à peu à rendre les mêmes services. Je souhaiterais avoir également des éclaircissements sur le projet du centre de vidéosurveillance centralisé. Le Sivom a pour projet de créer un centre de supervision des caméras de vidéosurveillance au profit des communes membres. L'idée est intéressante mais on voit bien qu'il peut y avoir concurrence*

entre les communes, le Sivom et même la MEL sur le sujet. Deux communes, la nôtre et celle de Tourcoing ont leur propre centre de supervision urbaine. Le Sivom s'y intéresse, ce qui fera un centre de supervision complémentaire. Enfin, la MEL avec les transports en commun dispose de fait de son propre centre de surveillance à travers Transpole. Cela fait beaucoup de centres de supervision. Ne peut-on pas envisager de mutualiser tout cela au niveau de la Métropole plutôt que de créer un nouveau centre au niveau du Sivom. Cela nous permettrait d'éviter des dépenses d'investissement importantes et ensuite des dépenses de fonctionnement. Je vous remercie».

Monsieur le Maire remercie Madame GODDYN et fait quelques observations sur ce rapport annuel d'activité 2015.

D'abord, Madame GODDYN, vous rappelez que nous ne sommes membres du Sivom Alliance Nord-Ouest que sur la compétence «emploi et service civique». Nous n'avons pas souhaité adhérer aux autres compétences. La Ville verse une contribution significative au budget du SIVOM pour l'exercice de cette compétence «emploi» puisque nous versons 270.000 euros par an. Sans que cela ne soit une critique, l'heure est aujourd'hui à la mutualisation au travers des politiques mises en œuvre par la Métropole Européenne de Lille. Nous ne sommes pas un membre historique de ce syndicat intercommunal et à l'époque, un certain nombre de communes autour de Lambersart ont décidé, avant l'heure et de manière assez précurseur d'ailleurs, de mutualiser un certain nombre de compétences. Nous n'étions pas présents à la création lors cette démarche. Lors de notre adhésion, dans la mesure où la MEL offrait la possibilité de mutualiser un certain nombre de choses, nous avons cantonné notre participation à l'emploi et au service civique. Le centre de supervision est une opération qui ne concerne pas la Ville de Marcq-en-Baroeul. La compétence Tourisme est une compétence qui ne concerne pas la Ville de Marcq-en-Baroeul. La situation est nette et très claire sur ce sujet.

Madame ROUSSEL, il y a des outils mis en œuvre pour aider au maximum cette jeunesse et vous savez à quel point nous sommes dynamiques pour accueillir des jeunes en service civique dans la Ville de Marcq-en-Baroeul. Nous essayons de leur donner tous les atouts pour ce faire. C'est une très belle opération que nous suivons, pour autant que nous puissions trouver des candidats. Nous sommes tous très motivés pour aider l'emploi avec une petite réserve. Ce n'est pas une réserve mais une petite observation. La compétence «emploi» est d'abord une compétence de l'Etat. C'est quand même à l'Etat de faire en sorte qu'il y ait un dynamisme dans notre pays. J'ai encore dit récemment au Ministre de notre République qu'il pourra prétendre avoir amélioré la situation de l'emploi dans notre pays si au moins il revient à une situation meilleure que celle qu'il avait trouvée en 2012. Nous en sommes quand même très loin aujourd'hui. Notre pays compte 700.000 chômeurs de plus. Je condamne cette politique menée aujourd'hui par l'Etat. L'emploi est aussi une compétence importante de la Région. Il y a un certain nombre d'opérations lancées par le président de la Région. En tout cas, nous sommes fiers de voir l'attractivité de notre Ville. Nous avons fait, il y a quelques semaines, un tour de Ville avec les chefs d'entreprise de notre cité qui ont été assez intéressés de voir les nombreux projets qui existent avec notamment parfois des sites qui ont connu des situations particulièrement

douloureuses. Je rappellerai ici, la situation tellement dramatique de la Société VG GOOSSENS. Je peux vous dire que je ne voulais pas qu'il se passe n'importe quoi sur ce site. Nous avons énormément travaillé avec Françoise GOUBE notamment. Nous avons réussi à instruire des permis de construire dans des délais extrêmement courts pour faire de cette zone, une zone d'activité exemplaire où il y a de très nombreux emplois qui vont donc pouvoir se créer. Développer la Ville, renforcer son attractivité économique, c'est un sujet tellement difficile que nous trouverons toujours des gens pour considérer que la bouteille est à moitié pleine ou à moitié vide ou que tout le mérite de telle ou telle politique leur reviendrait exclusivement. Celui qui est plus malin qu'un autre n'a qu'à donner sa recette miracle ! L'emploi est un sujet très compliqué et effectivement, c'est la principale préoccupation de nos concitoyens aujourd'hui. Mais chacun a une compétence qui est la sienne et c'est au regard des compétences qui existent qu'il faut regarder et analyser ce dossier. Ce rapport appelle-t-il d'autres observations.

✚ **Intervention de Loïc CATHELAIN** : *«Je voulais rappeler ce que fait la Ville en matière d'emploi parce que Monsieur le Maire, sous votre impulsion, il y a une véritable plateforme pour l'emploi qui existe aujourd'hui au 111 Avenue Foch dans le cadre de la compétence du Sivom. C'est vrai qu'il y a une partie de notre jeunesse qui est aujourd'hui en situation de détresse. Mais la Ville avec cette plateforme emploi a une mission locale où il y a aujourd'hui la garantie jeune qui fonctionne, où les jeunes ne doivent pas hésiter à venir. Ils sont accompagnés. Nous les aidons à se réinsérer, à avoir une formation s'ils ont besoin d'une formation pour retrouver un emploi. Nous avons aussi les services civiques et je voulais rappeler, même si cela concerne mon Collègue Alain CHASTAN, que vous avez voulu prendre ici au sein de la mairie dans les services, des jeunes en apprentissage».*

Monsieur le Maire : *« Nous avons répondu à une demande et cela depuis longtemps, nous avons été parmi les premières communes à prendre des apprentis et cela n'a pas toujours été si facile parce qu'un apprenti nécessite qu'il y ait à côté de lui un tuteur. Cela a été un beau challenge dans la Ville de Marcq-en-Baroeul et là, nous avons effectivement réussi à embaucher un certain nombre d'apprentis qui effectivement correspondent à une vraie politique que nous voulions mettre en œuvre. Merci beaucoup».*

<p>Le Conseil Municipal en prend acte</p>
--

- **2016_12_0156 : Avis de la Ville de Marcq-en-Barœul sur l'adhésion de la Ville de Warneton au Sivom Alliance Nord-Ouest**

✚ **Intervention de Marc DELEURY** : *«Il y a un an presque jour pour jour, c'était le 13 décembre 2015, la presse quotidienne régionale titrait je cite «Le Sivom de l'alliance Nord-Ouest a-t-il encore une raison d'être ?». Connaissant les domaines d'intervention, de conseils et de soutien que ce syndicat apporte ou peut apporter aux communes adhérentes, notre intervention ne se situera donc pas sur la vocation de*

mutualisation du SIVOM alliance Nord-Ouest et sur ses réalisations.

En revanche, sur le registre de notre organisation administrative que certains dénomment «le mille-feuille à la française», notre démocratie territoriale qui est en principe source de proximité avec les citoyens, est aussi une sacrée source de complexité, communes, groupements de communes, départements, syndicats mixtes... et j'en passe.

Nous sommes attachés au maintien des prérogatives des communes. Aussi, l'augmentation du périmètre d'intervention d'un syndicat mixte comme d'ailleurs le renforcement des intercommunalités favorisent à notre sens, le dessaisissement des capacités dont jouissent nos communes.

Nous ne voterons pas contre cette délibération, mais nous nous abstiendrons. Merci de votre attention».

Monsieur le Maire remercie Monsieur DELEURY. Vous avez bien compris que cela ne change rien au périmètre que nous avons décidé ensemble, nous restons nous uniquement sur notre compétence «emploi» et Warneton, une Ville de 200 habitants, a sans doute intérêt à se rapprocher d'une intercommunalité, pour un certain nombre de prérogatives quotidiennes.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majo/NI/FN/PC)

Abstention = 2 (PS-Vert)

La délibération 2016_12_156 est adoptée à la majorité absolue

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur LHERBIER.

Avant de vous présenter mes délibérations, je voudrais faire état ici des récompenses que la Ville a obtenues pour sa gestion financière et cela tient aux efforts de l'ensemble des services. Lundi dernier se déroulaient les podiums de l'ODIS. L'ODIS est l'Observatoire des Dirigeants de l'Industrie et des Services qui chaque année réalise avec le concours de la chambre régionale des comptes, un comparatif des «performances des collectivités locales et régionales». Marcq-en-Baroeul se situe dans la strate des villes régionales de plus de 20.000 habitants et de moins de 100.000 habitants avec 44 autres communes dont depuis cette année, sept picardes. Le principe est de mettre le curseur indiciel 100 qui correspond à la moyenne des villes concernées sur la gouvernance, la gestion et la justesse des résultats enregistrés sur la base du Compte Administratif. La première récompense concerne le partenariat avec l'ODIS pour la qualité des résultats communiqués, après un contrôle croisé des informations transmises. La Ville de Marcq-en-Baroeul a donc eu une récompense pour la qualité des informations transmises, récompense que j'ai ici et que je transmets à Monsieur le Maire.

La deuxième récompense concerne une mention générale sur la bonne gestion de la Ville, obtenue si tous les indices de gestion concordent et amènent un résultat supérieur à la moyenne de la strate. Il y a au moins 50% des communes qui ont cette bonne gestion et donc Marcq-en-Baroeul l'a également obtenu, deuxième récompense.

La troisième récompense concerne cette fois-ci, les podiums, c'est-à-dire qu'il y a un classement de 1 à N par rapport au nombre de villes. Le premier de ces podiums concerne la gouvernance. La gouvernance reprend l'ensemble des participations aux élections, à la bonne assiduité aux Conseils Municipaux. Je vois qu'aujourd'hui effectivement, nous méritons ce prix, par le fait aussi, des quorums régulièrement obtenus et là, c'est un classement sur les 44 Villes et Marcq-en-Baroeul est première.

Le dernier podium concerne les trois indices à la fois, 10% sur la bonne pédagogie des résultats communiqués, 10% sur la gouvernance et 80% sur la gestion de la Ville et cet ensemble représente donc ce que l'on appelle l'attraction et là, sur les 44 Villes, Marcq-en-Baroeul est première.

Monsieur le Maire remercie Monsieur LHERBIER, les services pour le travail effectué et l'ensemble du Conseil Municipal parce que depuis un certain nombre d'années, Marcq-en-Baroeul est primée et remarquée et avoir plusieurs fois de suite et cette année encore, la médaille d'or pour la gestion de la Ville, puisque c'est de cela dont il s'agit, cela nous fait plaisir. C'est une récompense qu'il est agréable de recevoir. Merci à vous Monsieur l'Adjoint.

👉 **Intervention de Monsieur LHERBIER** sur les délibérations.

2016_12_0157 : Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2017, des dépenses d'investissement - Article 11612-1 du CGCT (modifié par la loi N°2012-1510 du 29/12/2012) - Budget Ville

2016_12_0158 : Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2017, des dépenses d'investissement - article 11612-1 du CGCT (modifié par la loi N°2012-1510 DU 29/12/2012) - Budget Hippodrome et activités diverses

«Le budget ne sera pas voté avant le 30 Mars 2017. Il faut donc effectivement autoriser par cette assemblée, la possibilité d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% pour de ne pas pénaliser les entreprises. En l'occurrence, nous allons ouvrir sur le budget Ville, 2,2 millions d'euros en investissement et 184.000€ pour l'Hippodrome».

👉 **Intervention de Madame VIDAL SAGNIER** : *«Je fais une intervention mais pas vraiment sur le budget. Je l'avais expliqué avant le Conseil. Sur le budget Ville apparaît une enveloppe de 10.000 euros pour une opération de système vidéo de surveillance, un système de protection. Cette opération concerne l'implantation, je crois, de deux caméras dans la zone du Haut Bailly. Il serait peut-être opportun de réfléchir à implanter une caméra également vers les immeubles de Château Rouge alors peut être vers la station de tramway. De toute façon ce n'est pas à moi de*

décider. En effet, des cambriolages ont régulièrement lieu dans ce lotissement à proximité des bureaux et le chantier de bureaux en cours a également fait l'objet de vols. Juste pour information. Merci de votre attention».

↳ **Intervention de Monsieur CHASTAN :** «Concernant la vidéo-protection, je tenais à rappeler d'abord que les 10.000 euros sont une queue de crédits qui va permettre de payer des dépenses engagées sur 2017. Donc ça ne concerne pas les caméras supplémentaires qui seront installées d'ici la fin de l'année. Nous avons jusqu'à présent 147 caméras sur la Ville. Nous allons avoir pour la fin de l'année, tout début de l'année 2017, 160 caméras. Cette extension concerne effectivement une zone qui jusqu'alors n'était pas protégée par notre système de vidéo-protection. C'est la zone qui va de la Rue Albert Bailly vers les Hauts de Bailly, le carrefour au niveau du croisement Marcq-en-Baroeul/Wasquehal et le rond-point suivant au niveau des Hauts de Bailly. Cette zone désormais sera vidéo-protégée. Nous avons également un manque de surveillance au niveau du Sacré Cœur, de la place du Maréchal Leclerc où nous implantons une caméra et également sur la rue du Quesne Prolongée, direction Wasquehal. Vous comprenez au travers de ces implantations que la stratégie de la Ville jusqu'à présent, a été de mailler les entrées et sorties de la commune. Il ne nous appartient pas aujourd'hui, en tout cas dans notre stratégie telle qu'elle a été établie, de mettre des caméras dans toutes les rues. De toute façon la préfecture ne nous suivrait pas sur ce dossier parce que toute implantation de caméra fait l'objet d'une autorisation préfectorale au vu des problèmes de sécurité ou de délinquance qui sont posés.

Monsieur le Maire : «Je rappelle une nouvelle fois que la sécurité publique, c'est une fonction régaliennne de l'Etat. C'est l'Etat qui doit assumer la sécurité de nos concitoyens sur le territoire national français. Les polices municipales ont un rôle complémentaire. Notre police municipale est effectivement très présente sur le terrain et de plus en plus puisque nous sommes une des rares villes, sinon la seule dans la Métropole à avoir quatre nuits de manière aléatoire, une présence policière municipale dans la Ville outre, la BAC ou la police nationale. Dans le cadre du budget prochain, nous mettrons les moyens nécessaires pour accroître la présence policière municipale. Ce sera toute la semaine, toutes les nuits. Ce sont des efforts effectivement très importants que nous allons mettre en œuvre».

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

Les délibérations 2016_12_157 et 158 sont adoptées à l'unanimité

- **2016_12_0159 : Avances sur subventions 2017**

« La loi permet effectivement, par anticipation, de pouvoir honorer les subventions tant que le Conseil Municipal n'a pas statué sur le Budget Primitif 2017 et ce dans la limite de 25% des crédits accordés l'année précédente avec un plafond à 22.500 euros. C'est pour permettre le bon fonctionnement dès le 2 janvier de ces associations».

↳ **Intervention de Monsieur DELEURY :** *«En ce qui concerne ces avances sur subventions, nous avons bien compris qu'il s'agissait de permettre à certaines d'entre elles de pouvoir payer les salaires de leurs salariés notamment pour les premiers mois de l'année 2017 et ce dans l'attente, bien entendu, du vote du budget.*

Quoi de plus normal pour notre collectivité d'aider ces associations dont le but est de favoriser la pratique du sport ou encore de venir en aide par leurs activités aux difficultés que peuvent rencontrer enfants et familles de notre ville.

Toutefois sans aucune animosité, je ferais une simple remarque en prenant pour exemple l'association «Enseignes de Marcq» qui compte aujourd'hui plus de 200 membres, 204 exactement. En effet depuis 2010 date de la création de celle-ci, la ville accompagne son développement en termes de conseil mais aussi sur le plan matériel et financier. J'ai moi-même participé comme élu à l'époque en faisant du lobbying auprès des commerçants pour qu'ils adhèrent à Enseignes de Marcq. Cela étant, il me semble qu'aujourd'hui, elle devrait être en mesure d'assurer son autofinancement ! N'est-il pas temps qu'elle prenne enfin son autonomie ?

Nous savons qu'aujourd'hui les associations vivent et se développent dans un contexte complexe et en pleine mutation. Il nous paraît aussi essentiel dans le cadre de la préparation du budget de notre Ville, de sensibiliser les responsables associatifs sur la nécessité du recul qu'ils doivent prendre afin d'analyser leur activité et d'évaluer leur structuration financière.

Nous voterons pour cette délibération. Merci de votre attention».

Monsieur le Maire remercie Monsieur DELEURY. *«Je suis d'accord avec la fin de votre propos. Vous savez que nous sommes extrêmement attentifs et très exigeants à l'égard des associations pour qu'elles maîtrisent leurs frais et notamment leurs frais de fonctionnement ou de représentation. Nous essayons de faire en sorte, pour autant que nous puissions avoir toutes les informations utiles, que tout cela reste dans une épure particulièrement rigoureuse. En ce qui concerne Enseignes de Marcq, il s'agit là comme pour les autres associations, de donner une avance qui permet de faire face aux salaires de cette association. Je rappelle quand même que cette association a deux salariés à temps partiel, une salariée et un CUI et je suis particulièrement content que nous ayons pu permettre à un CUI de trouver une activité professionnelle. C'est quelque chose qui me paraît important. C'est la politique de la Ville d'aider cette association qui s'aide beaucoup elle-même puisque les adhérents sont très présents dans la vie sociale et ils essayent justement de pouvoir à leurs besoins. Monsieur PAPIACHVILI pourrait vous en dire un mot s'il le souhaite. Nous sommes en face d'une association qui essaye de se prendre en charge et de faire en sorte qu'elle ne soit pas constamment en train de demander quelque chose. Le commerce, c'est quand même difficile en ce moment, vous le savez très bien. Il y a des entreprises qui déposent le bilan. Ce n'est bien sûr pas la responsabilité de la mairie lorsqu'une entreprise dépose le bilan. Il y a bien sûr des chefs d'entreprise derrière tout cela mais il est de notre devoir par les outils que nous pouvons mettre à leur disposition d'essayer de favoriser le commerce dans la Ville. C'est tout ce que nous faisons notamment en ce moment avec ce qui se passe pour ces fêtes de Noël».*

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_12_159 est adoptée à l'unanimité

- **2016_12_0160 : Convention de mutualisation de services Ville/CCAS**

«Il s'agit d'une convention cadre, dont la réalisation est fortement encouragée par la loi, entre deux instances de notre Ville, la Ville d'une part et le CCAS d'autre part. Cette convention permet d'exprimer clairement les concours réciproques qu'il peut y avoir entre ces deux entités. Ces concours sont intégrés à une convention cadre et doit définir les différents chapitres concernés. Je vous ai annexé un tableau qui correspond à une simulation de 2017 à partir des éléments des comptes administratifs 2015 et 2016. Comme vous le voyez, par exemple, les agents mis à disposition pour les foyers pour un certain montant ».

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_12_160 est adoptée à l'unanimité

- **2016_12_0161 : Contrat Enfance Jeunesse – avenant à la convention du lieu accueil enfants parents "Le Petit Train"**

↳ **Intervention de Madame JONCQUEZ :** *«Dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse que nous avons signé pour 2013 à 2016, l'objectif est le développement de l'accueil destiné aux enfants de 0 à 17 ans. Dans ce cadre, nous réalisons un avenant à la convention entre la Ville et la CAF puisque la CAF a changé sa façon de rémunérer les heures d'organisation du Petit Train. Nous allons percevoir de la CAF une somme qui va être directement reversée au lieu accueil dit Le Petit Train pour valoriser ces heures d'organisation. C'est un jeu financier. En fait nous servons de tiroir-caisse puisque nous reversons ce supplément directement à l'association».*

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_12_161 est adoptée à l'unanimité

- **2016_12_0162 : Modalités de réservation de berceaux par la Ville de Marcq-en-Barœul dans la Crèche Maison Bleue Capucine**

↳ **Intervention de Madame JONCQUEZ** : *«C'est une délibération qui concerne la crèche d'entreprise La Maison Bleue. En 2010, la Ville a souhaité acheter des places dans cette structure qui est une entreprise de crèche pour diversifier sa palette de place d'accueil en crèche. Nous avons donc une convention qui nous rattachait à cette structure. Nous avons acheté ces berceaux mais en gardant la plus grande liberté, c'est-à-dire que nous inscrivons les enfants des familles qui demandent à avoir une place en multi-accueil. Ce n'est pas la structure elle-même qui accueille les Marcquois directement. Ces inscriptions sont de notre ressort. La convention étant arrivée à échéance, le budget a été renégocié. Ce budget était de 10.300 euros par an et par berceau. Après négociation nous sommes à 8.427 euros par an et par berceau. Cette action étant inscrite également dans le Contrat Enfance Jeunesse, nous percevons de la CAF un montant qui ramène le prix net du berceau par an à 5.510 euros par an».*

↳ **Intervention de Madame ROUSSEL** : *«En ce qui concerne le renouvellement de la convention liant la municipalité à la société Maison Bleue, je m'abstiendrai car je préfère que les deniers publics soient utilisés dans des structures publiques. Je constate que pour la garde des jeunes enfants, nous ne faisons pas face à tous les besoins d'autant que dans certains quartiers, la population Marcquoise rajeunit, vous l'aviez précisé lors d'une réunion publique, Monsieur le Maire. Vous l'avez dit également vous-même en juin dernier lors du Conseil Municipal quand vous faisiez remarquer que 60 à 70% des demandes des familles ne sont pas et ne pourront être satisfaites. Il ne s'agit plus de s'en tenir au constat...*

Monsieur le Maire : *«Nous n'avons jamais dit ça Madame».*

Madame ROUSSEL : *«Pardon, j'ai le compte rendu, Monsieur le Député-Maire. Il ne s'agit plus de s'en tenir au constat, il faut accélérer les réponses au besoin. Tout le monde n'a pas des grands-parents pour pallier ces manques. Les assistantes maternelles sont une première réponse, les structures d'accueil municipales en sont une autre mais les micro-crèches privées ne suffiront pas. Le service public doit répondre au souhait des familles».*

Monsieur le Maire : *«Juste une petite observation, une petite précision. Nous avons parlé des crèches collectives. Il n'y a aucune ville en France qui ait autant de places en crèche collective que de demandes. Nous avons un panel extrêmement large. Je crois que c'était utile de rappeler les choses. Je vais demander à Madame JONCQUEZ de bien vouloir faire quelques observations sur ce sujet.*

↳ **Intervention de Madame JONCQUEZ** : *«En fait, pour cette délibération, nous avons établi un bilan, un état des lieux sur la Ville et cet état des lieux, je suis très fière de vous le rapporter ce soir. Notre Ville a une particularité Elle a une population active importante, beaucoup plus active que sur les autres villes du territoire de la CAF dont nous relevons. En plus, nous avons une majorité de familles avec deux enfants : nous avons 46,1% des familles avec deux enfants contre 27,5% avec un*

enfant et 26% avec trois enfants. Nous avons donc ce taux d'activité qui nous amène à réfléchir à une offre de garde la plus développée possible. Nous avons étudié l'offre présente sur la Ville. Nous recensons 1023 enfants de 0 à 2 ans et 495 enfants de 2 à 3 ans, donc 1.500 enfants de 0 à 3 ans. Notre offre d'accueil, pour reprendre ce que Monsieur le Maire disait, concernant la petite enfance, est composée des 123 places en crèches collectives municipales en y incluant les 11 berceaux de la Maison Bleue dont je viens de parler. Ensuite, nous avons toutes les micro-crèches privées et les crèches associatives qui accueillent 188 enfants. Nous avons une crèche familiale qui accueille 32 enfants, la Maison d'Assistantes Maternelles, un regroupement d'assistantes maternelles sur un même lieu, accueille 9 enfants et 253 assistantes maternelles réparties sur la Ville qui accueillent les enfants dans leur logement soit un équivalent de 750 places. Au total, nous avons donc 1.102 places à l'échelle de la Ville. Le mode de garde plébiscité par les familles, et là, vous avez raison, Madame ROUSSEL, est la crèche. Pourquoi ? Parce que la crèche pour les parents, est un moyen d'éveil de leur enfant, de trouver du personnel qualifié, de la sécurité, de la confiance, beaucoup d'autonomie dans l'apprentissage. Il y a beaucoup de raisons qui font que les parents sont demandeurs de ce mode de garde. Les points faibles pour nous, c'est forcément une liste d'attente puisque les familles souhaitent en premier lieu demander une place d'accueil dans les crèches collectives. Toutes les places dans les crèches municipales et dans les crèches associatives sont pourvues en raison de cette forte demande. Nous avons fait également un bilan avec Monsieur le Maire et ce soir j'ai le plaisir de vous annoncer qu'une réflexion est menée avec Monsieur le Maire, le groupe majoritaire, les élus de la commission portant sur une nouvelle structure municipale sur le quartier du Buisson May-Four. C'est un quartier dans lequel la Ville veut vraiment s'impliquer au même titre qu'elle le fait déjà avec le projet d'extension du foyer Serge CHARLES, avec cette nouvelle salle d'accueil pour les associations, les clubs d'aînés, toute cette vie qui fait la vie de ce quartier. Amener dans ce quartier un nouvel accueil municipal, cela permettra de faire vivre ce quartier et de lui redonner un air de jeunesse. Peut-être que Monsieur le Maire veut ajouter un mot à ce propos sur notre souhait d'implanter une nouvelle structure, un nouveau multi-accueil sur la Ville au cours de ce mandat».

Monsieur le Maire remercie Madame JONCQUEZ. Ce dossier avance à grand pas effectivement. Je pense qu'il était important de rappeler que nous avons 1.102 places d'accueil pour nos enfants de 0 à 3 ans dans la Ville. Nous avons un panel d'assistantes maternelles d'une très grande richesse dans la Ville de Marcq-en-Baroeul puisque nos assistantes maternelles permettent l'accueil de 750 enfants. Elles sont suivies par les services du Département et elles bénéficient de structures, tel que le RAM. Le Relais d'Assistantes Maternelles est un outil dans la Ville de Marcq-en-Baroeul très précieux qui permet aux assistantes maternelles d'avoir un lieu ressources où elles peuvent aller discuter avec leurs collègues, échanger sur leur expérience et avoir des actions collectives avec les enfants. Toutes les villes n'ont pas un RAM comme la Ville de Marcq-en-Baroeul. Nous avons à la fois des structures privées et des structures collectives de la Ville qui complètent cette offre que nous allons encore compléter avec ce travail en cours de réalisation dans le quartier du Buisson. Il est nécessaire de rajouter une structure de cette nature qui rayonnera bien sûr sur l'ensemble de la Ville comme les autres structures. Marcq-en-Baroeul est donc une

Ville où il y a énormément d'offres dans ce domaine. Il faut savoir que ce sont des dépenses très importantes que la Ville engage pour cette politique petite enfance. Nous avons tout à l'heure évoqué des chiffres. Vous avez vu à quel point nous atteignons vite des chiffres importants pour la structure privée avec laquelle nous travaillons. Nous avons pu renégocier à 8.400 euros en raison de la fin de l'amortissement. C'est un effort financier significatif que la Ville va concéder pour pouvoir poursuivre et conforter cette politique familiale dans la Ville de Marcq-en-Baroeul.

👉 **Intervention de Madame GODDYN** : *« Est-ce que vous avez déjà une idée de la capacité d'accueil qu'aurait cette structure ? »*

Monsieur le Maire : *« Oui, tout à fait. Nous souhaitons faire une structure qui pourra accueillir 35 places supplémentaires. C'est un effort important quand nous voyons les chiffres que cela représente tant en investissement qu'en fonctionnement. 35 place supplémentaires est l'épure sur laquelle nous travaillons aujourd'hui. »*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majo/NI/FN)

Abstention = 3 (PS-Verts/PC)

La délibération 2016_12_162 est adoptée à la majorité absolue

Monsieur ELLART en ce qui concerne le Sport. Vous avez des délibérations relatives à des subventions après un trimestre particulièrement riche notamment en investissements. Vous avez la parole.

« Merci Monsieur le Maire. Cinq délibérations sont soumises à votre réflexion et à votre sagacité. Trois délibérations que je vais coupler ont trait à des événements exceptionnels et qui n'étaient pas prévus sur la Ville de Marcq-en-Baroeul. Tout d'abord, l'Olympique Marcquois Football, 3^{ième} club en nombre de licenciés au niveau de la ligue Nord Pas-de-Calais Football, a eu la chance de pouvoir jouer l'épopée de la Coupe de France de Football et de rencontrer le club de Lens (5 divisions d'écart). Ce match n'a pas eu lieu au stade Niquet parce qu'il y avait des problèmes de normes et d'accueil du public. Ce match a eu lieu au stadium Lille Métropole. Beaucoup de nos collègues étaient présents pour ce match où les Marcquois ont été tout à fait valeureux. Ce transfert a entraîné un surcoût important pour le club puisqu'il faut prendre en charge à la fois la location du stadium Nord et le coût des stadiers. C'est donc un budget global de 42.000 euros et un surcoût de 28.000 euros. Le Club nous a fait parvenir son budget recettes-dépenses qui présente un différentiel de 4.000 euros. C'est le montant de la subvention exceptionnelle qui est demandée à la Ville. C'est vrai que ce match était étiqueté match à risque à cause de l'éternel bisbille qui existe entre le Racing Club de Lens et le LOSC. Il a fallu mettre en place des moyens supplémentaires au niveau stadiers, au niveau des forces de police et je salue également le Racing Club de Lens qui a laissé sa part de recettes à l'Olympique Marcquois Football. »

La deuxième délibération concerne le Volley Club de Marcq-en-Barœul qui a eu la chance de jouer un match de Coupe de France. Ce match a eu lieu dans la Ville de Tourcoing pour avoir un maximum de métropolitains, plutôt que de refuser massivement du public pour ce match s'il s'était déroulé dans notre salle Saint Exupéry. Le Volley Club de Marcq-en-Barœul Lille Métropole a eu la chance d'affronter l'équipe mythique de Cannes qui évolue en ProA, deux fois vainqueur de la Ligue des Champions et double fois championne de France. L'équipe de Marcq-en-Barœul est en élite, donc juste la division en dessous, l'équivalent de la 2^{ième} division. L'équipe du Volley Club de Marcq-en-Barœul est coachée par Laurent TILLIE qui est le mythique entraîneur de l'équipe masculine de Volley Ball. Le Volley Club de Marcq-en-Barœul nous sollicite pour une subvention exceptionnelle de 2.000 euros, les frais d'organisation supplémentaires s'étant élevés à 6.200 euros.

La troisième délibération concerne le Polo Hockey Club de Marcq-en-Barœul. C'est un club de 300 licenciés dont l'ensemble des catégories sont premières de leur championnat tant les équipes masculines que féminines que les équipes de jeunes. Deux matchs exceptionnels ont eu lieu. Un match où l'équipe de France était présente et a affronté l'équipe de Belgique, vice-championne olympique de hockey sur gazon en présence du président de la fédération française de hockey sur gazon et de la présidente de la fédération européenne de hockey sur gazon qui ont pu se rendre compte de la qualité de notre équipement, meilleur équipement au nord de Paris. Un 2^{ième} match également de gala a eu lieu à huis clos entre le Polo Hockey Club de Marcq-en-Barœul et l'équipe de Pologne, celle-ci étant 18^{ième} au niveau du classement international. Les frais d'organisation supplémentaires se sont élevés à 10.000 euros pour le club et il sollicite le Conseil Municipal pour accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.000 euros pour couvrir leurs frais inhérents. Ces matches sont à la fois le symbole de la réussite et du développement d'un club avec un nouveau projet sportif d'une nouvelle équipe dirigeante. Ce club a vraiment les moyens de ses ambitions et de ce fait, les adhérents ont pu fouler ce nouvel équipement sportif mis en place par la Ville de Marcq-en-Barœul».

Monsieur le Maire propose de mettre ces délibérations au vote.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

Les délibérations 2016_12_163, 165 et 166 sont adoptées à l'unanimité

- **2016_12_0164** : Association Sportive de la Jeunesse Marcquoise : subvention exceptionnelle pour la mise en œuvre d'un projet Basket Santé

↳ **Intervention de Monsieur ELLART** : *« Cette association met en place un projet de basket santé à destination des séniors de plus de 50 ans. C'est un projet mené avec des éducateurs professionnels, formés pour la réalisation d'activité physique adaptée avec la mise en œuvre d'une pratique labellisée par la fédération française de basket. Ce projet s'inscrit dans la pratique du sport santé pour lutter contre la sédentarité et permet également de lutter contre les maladies cardiovasculaires. Je rappelle que dans le Nord Pas-de-Calais, 45% en plus par rapport au moyenne nationale pour le risque de maladies cardiovasculaires et je rappelle également que l'infarctus du myocarde est la première cause de mortalité chez la femme avant le cancer du sein. C'est une fois par semaine et le budget prévisionnel est évalué à environ 4.000 euros. Ce club demande de donner une suite favorable pour une demande exceptionnelle d'un montant de 1.000 euros pour l'achat de matériels cardio-fréquence, des paniers spécifiques, adaptés, à hauteur de visage ».*

Monsieur le Maire : *« C'est un très joli projet et je suis très heureux effectivement que nous puissions une nouvelle fois témoigner de notre attention et de notre solidarité ».*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_12_164 est adoptée à l'unanimité

- **2016_12_0167** : Convention Européenne FUTEX – 7^{ème} Edition – Subvention

↳ **Intervention de Monsieur ELLART** : *« Je voudrais rappeler que vous êtes à l'origine de la création de FUTEX avec le président de Clubtex de l'époque, Patrice GALAND. Cette convention européenne FUTEX est un rendez-vous biennal de la filière textile européenne et ce depuis 2005. Cette 7^{ième} édition de la convention européenne FUTEX aura lieu le 18 et 19 Janvier 2017 à l'Hippodrome de Marcq-en-Baroeul. Après des thématiques telles que la santé, les transports, les textiles de l'extrême, l'habitat mobile et l'habitat fixe, les textiles de l'énergie, cette nouvelle édition sera consacrée aux textiles interactifs, les objets connectés dans le domaine du sport, de l'habitat et de la santé avec comme lors des précédentes manifestations des temps forts, une exposition grand public de textifoot de futurotextile sur laquelle ma collègue, Sophie ROCHER, travaille avec Lille 3000 pour organiser cette exposition sur les textiles innovants, les textiles du futur et leur rôle dans la vie quotidienne. Un challenge étudiant FUTEX est également ouvert à toutes les grandes écoles et les universités. Il a pris de l'ampleur au fil du temps et intéresse les ingénieurs, les architectes et les stylistes. Ce challenge habituellement récompense trois lauréats pour la réalisation d'un projet prototype qui pourra éventuellement être breveté ultérieurement. Et puis, troisième temps fort, c'est la mise en place de conférences qui*

permettent aux entreprises européennes de se tenir informées des évolutions de la technicité dans le domaine de la filière textile et également, les stands pour permettre de montrer le savoir-faire des textiles tactiles avec les partenaires de FUTEX, des rencontres de partenariat technologique avec le réseau «EEN » et puis des startups. C'est un budget global pour ce type de manifestation de 150.000 euros et il est sollicité au niveau de la Ville une enveloppe de 10.000 euros qui correspond au montant habituel de la subvention attribuée tous les deux ans pour la réalisation de cet événement».

↳ Intervention de Madame ROUSSEL : *«Subventionner une manifestation qui aura lieu à l'Hippodrome en janvier prochain afin de valoriser une filière textile innovante correspondant à la spécificité de notre région, je l'accepte. Mais nos ambitions doivent être encore plus larges et effectivement si Madame ROCHER peut donner aussi des informations, cela touche l'emploi et la région. La Municipalité pourrait s'en faire l'écho en allant au-delà du souci des formations supérieures et de la recherche. Je pense à tout ce qui en amont peut préparer la réussite de nos étudiants et de cette filière : c'est-à-dire une formation initiale, technique, professionnelle et secondaire de qualité et aussi en aval, la valorisation des emplois induits dans notre région, à tous les niveaux de qualification sinon cette manifestation ne servirait que de vitrine sans déboucher sur un véritable développement de cette filière innovante. Merci».*

↳ Intervention de Madame ROCHER : *«Madame ROUSSEL, je vous réponds avec plaisir. C'est un domaine dans lequel les emplois sont très nombreux puisqu'à l'échelle de la nouvelle région Hauts de France, cela concerne environ 20.000 emplois directs et indirects. C'est dire combien les textiles techniques ont pris toute leur place dans l'économie régionale. Je voudrais rappeler aussi que si les textiles existent aujourd'hui c'est parce que dans notre région, il y a eu du textile classique. Ce textile technique a pu se développer parce que nous avons su préserver les métiers, les techniques qui étaient employées dans le domaine textile qui malheureusement dans les années 70-80 a périclité dans notre région. C'est donc un magnifique axe de développement. Sur le plan des jeunes et de la formation, c'est aussi un creuset extraordinaire pour toutes les écoles d'ingénieurs qui participent d'ailleurs au challenge étudiant. Nous avons HEI, l'ENSAIT, l'Ecole des Mines, de nombreuses écoles qui participent à ce challenge depuis le départ. Ce sont donc aussi nos écoles d'ingénieurs et nos apprentis qui sont directement concernés par ce domaine. Je voudrais aussi dire que c'est parce que précisément c'est un secteur d'avenir que la MEL et la Région, hier comme aujourd'hui, nous soutiennent et nous apportent une contribution non négligeable. Je terminerai sur la magnifique exposition que nous accueillons depuis maintenant quelques éditions, celle de Futurotextile en lien avec Lille 3000 qui est une exposition qui voyage à travers le monde entier. Elle reviendra de Varsovie pour être exposée à l'Hippodrome de Marcq-en-Baroeul et j'appelle le public métropolitain mais au-delà de la Métropole, à venir voir cette exposition qui sera visible les 2 week-ends entourant la convention FUTEX elle-même parce qu'ils y découvriront concrètement tout ce qui se fait dans ce domaine-là et je peux vous dire que c'est époustouflant. Venez très nombreux. Je rajouterai, Monsieur le Maire, que*

nous sommes 4 élus municipaux à siéger dans l'association FUTEX et que bien évidemment, nous ne prendrons pas part au vote.»

Monsieur le Maire : *«Juste une toute petite observation. Lorsque nous avons lancé cette idée, c'était en 2004 et à l'époque, tout le monde nous disait «mais le textile c'est un peu terminé. Il existe juste encore une petite industrie de niche qui s'appelle le textile technique». Aujourd'hui, nous voyons que le textile technique a pris une ampleur extraordinaire et qu'à côté du textile technique, il y a aussi des textiles connectés et c'est véritablement un savoir-faire français qui s'exporte de manière extraordinaire de par le monde. Nous y concourrons avec beaucoup d'enthousiasme et peut être de manière modeste, en tout cas, nous faisons connaître le savoir-faire du Nord en matière de textile technique et innovant et je ne peux que m'en réjouir.»*

↳ **Intervention de Monsieur LHERBIER :** *«Certains le savent peut-être. J'ai une PME de fabrication de boutons et donc d'articles de mode. Nous avons été sollicités récemment par les grands donneurs d'ordre pour savoir si nous avons des besoins puisqu'ils se sont rendu compte que c'étaient des métiers qui disparaissaient. Des grands groupe français s'intéressent à nous non seulement pour passer des commandes mais pour savoir si nous pouvions peut être aider pour empêcher un savoir-faire de disparaître.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 35

Pour = 35 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_12_167 est adoptée à l'unanimité

- **2016_12_0168 : Acquisition de l'immeuble situé au 3 Rue Pasteur**

↳ **Intervention de Madame GOUBE :** *«A la suite de la mise en place d'un périmètre d'intervention foncière au niveau du passage à niveau du Plouich, nous sommes autorisés à acheter les immeubles qui seraient mis en vente à l'intérieur de ce périmètre. Nous avons eu une proposition pour une maison de la rue Pasteur et donc je vous propose de l'acheter pour pouvoir compléter notre réserve en vue d'y faire des travaux pour lutter contre la dangerosité de ce passage à niveau.»*

Monsieur le Maire : *«C'est la suite de ce dont nous avons déjà parlé au sein de ce Conseil Municipal. Nous avons la possibilité d'acheter cette maison et nous l'achetons.»*

↳ **Intervention de Madame ROUSSEL :** *«Avec cette délibération, m'est donnée l'occasion de parler des périmètres de sécurité foncière. Au mois d'octobre dernier, nous n'avons pas eu le compte rendu donc c'est vraiment malheureux mais je sais que vous nous avez dit à la salle Doumer, que vous alliez présenter aujourd'hui, c'est-à-dire ce 15 Décembre, cette délibération sur la création d'un périmètre analogue rue Montgolfier. Souvenez-vous, vous vous êtes retourné vers votre Directeur Général des Services pour dire que vous alliez présenter aujourd'hui cette délibération. Effectivement, j'ai soulevé la question en commission et il m'a été répondu que ce*

n'était pas nous mais la MEL. La Ville est représentée à la MEL et je voudrai préciser aussi qu'à la MEL, la MEL a changé de majorité, ce n'est plus Martine AUBRY qui est présidente. Je voulais savoir pendant combien de temps faudra-t-il voir des maisons murées sans aucune perspective d'aménagement dans ce bout de rue Montgolfier. Mais peut-être, y-a-t-il un début de réponse puisque à compter du 1^{er} Janvier 2017, la locataire d'une maison appartenant à la MEL doit déménager ou payer une indemnité journalière d'occupation. Je parle du bout de la rue Montgolfier mais j'avais oublié bien sûr que ce n'était pas l'objet de cette délibération. Mais je voulais quand même le signaler car vous aviez précisé qu'aujourd'hui nous allons avoir une délibération sur le périmètre d'intervention rue Montgolfier. Merci».

Monsieur le Maire : *«A l'Assemblée Nationale, nous appelons cela un cavalier. Vous le savez. C'est-à-dire qu'à partir d'une délibération, on parle d'un sujet qui n'a strictement rien à voir avec la délibération proposée mais il n'y a pas de difficulté. La délibération présentée aujourd'hui concerne le passage à niveau du Plouich. Nous avons expliqué que nous avons des opportunités pour acquérir deux maisons qui sont justes à côté pour des mesures de sécurité. Aujourd'hui, il n'y a pas d'autres projets que de pouvoir gérer cet espace. Madame ROUSSEL, vous posez la question du périmètre Doolaeghe sur lequel des acquisitions restent à parfaire aujourd'hui. Vous le savez, nous avons énormément avancé et nous avons prévu qu'au mois de janvier prochain nous déterminerons un périmètre qui nous permettra justement de compléter notre réflexion. Il y a les projets de La Madeleine, le projet Saint Charles notamment qui se poursuit avec un certain nombre d'emprises foncières dont l'une derrière Doolaeghe. Puis, nous avons Decaux et cette autre ancienne usine La Malterie. Nous allons essayer de déterminer un périmètre qui nous permette d'avoir un regard sur l'évolution des choses. D'ailleurs, nous sommes en discussion avec la MEL sur Doolaeghe. Mais, il faut bien sûr commencer par le commencement. Il reste une ou deux maisons effectivement à acquérir. Cela devrait être réglé dans des délais assez raisonnables. Nous en parlerons donc. Je vous le promets au mois de janvier prochain, Madame ROUSSEL. Nous allons nous limiter pour l'instant à voter cette délibération pour l'acquisition de l'immeuble situé 3 Rue Pasteur».*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_12_168 est adoptée à l'unanimité

- **2016_12_0169 : Parc du Petit Prince - Protocole d'accord**

Madame GOUBE. Nous en avons déjà parlé. Il s'agit de la délibération relative au Parc du Petit Prince.

«Rien de particulier à ajouter Monsieur le Maire, si ce n'est que la Société ID VERDE s'engage à nous rembourser tous les surcoûts éventuels et nous garantir le

terrain 8 ans. Cet accord est un accord intéressant qui nous évite de devoir passer devant une juridiction».

Monsieur le Maire : *«Je félicite Françoise GOUBE et les services. J'ai été avocat pendant 25 ans. Quelque fois les procédures notamment en matière de malfaçons, commencent par une expertise, durent des années devant les tribunaux et la réponse est obtenue dix ans après. Il s'agit ici d'une opération qui a été réceptionnée en 2013 et nous avons trouvé cette solution amiable négociée, respectueuse des intérêts de la Ville. Donc je ne peux que m'en réjouir».*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_12_169 est adoptée à l'unanimité

- **2016_12_0170 : Tableau des effectifs permanents – modification**

↳ **Intervention de Monsieur CHASTAN :** *«Une première délibération concerne la modification du tableau des effectifs permanents qui a pour objectif de redonner tout son sens à la gestion des effectifs de la Ville qui repose sur une adéquation optimale entre les postes créés et les postes pourvus. Il y aura donc désormais 887 postes créés pour 800 postes pourvus. Pourquoi ce toilettage ? Les procédures d'avancement de grade et de promotion interne ont conduit au fil des années à des créations de poste mais pas toujours aux suppressions qui auraient dû en découler. Donc un toilettage significatif devait être effectué. C'est ce qui a été fait. Et puis, d'autre part, nous avons une filière animation qui présente un nombre très élevé de postes, la collectivité en ayant besoin pour les accueils collectifs de l'été. Or, par définition, ces postes ne sont pas permanents car ils ne sont mobilisés que pour les besoins des accueils de juillet et d'août. Nous avons décidé qu'une prochaine délibération spécifique vous sera proposée en juin 2017 visant à créer les postes saisonniers dont la commune aura besoin.*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_12_170 est adoptée à l'unanimité

- **2016_12_0171 : Taux de promotion pour les avancements de grade de l'année 2016 – modification**

↳ **Intervention de Monsieur CHASTAN :** *«Par délibération du 13 Octobre, le Conseil Municipal a validé le tableau des taux de promotion. Après avis du comité technique en date du 1^{er} décembre, il est proposé au Conseil Municipal de compléter*

le tableau de la façon suivante pour permettre des évolutions dans les grades. Il y a quelques grades qui sont concernés. Il s'agit des grades pour passer rédacteur principal de 2^{ème} classe, animateur principal de 2^{ème} classe, animateur principal de 1^{ère} classe et adjoint technique de 1^{ère} classe. Voilà, ce sont des questions très techniques mais qui vont nous permettre d'assurer les promotions internes et les passages de grade dans le cadre de la CAP».

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_12_171 est adoptée à l'unanimité

- **2016_12_0172 : Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois des rédacteurs, des éducateurs des activités physiques et sportives, des animateurs et des techniciens.**

☞ **Intervention de Monsieur CHASTAN :** *«Je rappelle que l'acronyme RIFSEEP, signifie régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il y a une partie fixe et une partie variable. Nous avons déjà abordé ce problème pour les catégories A. Il s'agit ici de la mettre en application pour les catégories B sachant que pour les catégories C, ce sera courant de l'année 2017».*

Monsieur le Maire : *«Toutes ces délibérations sont très techniques mais en fait représente un énorme travail. Je félicite les services et Monsieur CHASTAN parce que la masse salariale, c'est tous les mois 2 millions d'euros. Ce n'est pas rien. Nous ne parlons pas de gommes ou de crayons. C'est très important et effectivement, c'est apprécier les postes qu'il faut ouvrir pour pouvoir concrétiser les promotions».*

☞ **Intervention de Madame ROUSSEL :** *«Je suis déjà intervenue en juin dernier sur les modalités du régime indemnitaire des cadres A. Ma position n'a pas changé à propos du cadre B. Je fais remarquer que ces indemnités sont établies à la place d'une revalorisation salariale et qu'elles ne compteront pas, à ma connaissance, pour la retraite des personnels, qu'on en reste toujours à la plus que séculaire « côte d'amour ». C'est cela sans doute que l'on appelle la modernité. De même que la suppression de postes, le non remplacement des départs à la retraite et le recours du personnel de cadre B pour assurer les responsabilités d'anciens cadres A. Je sais très bien que cela relève d'une politique nationale mais permettez-moi de le déplorer ici. Merci».*

Monsieur le Maire : *«Merci Madame. Ce sont des maximas qui sont fixés par des décrets et je les applique. Nous sommes d'accord. Cela n'a rien à voir avec une volonté de la Ville de ne pas donner une augmentation de salaire et de donner plutôt une prime. C'est la loi et c'est le décret».*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN)

Abstention = 1 (PC)

La délibération 2016_12_172 est adoptée à la majorité absolue

- **2016_12_0173 : Fixation de la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction**

↳ **Intervention de Monsieur CHASTAN :** *«La Ville effectivement octroie un certain nombre de logements pour des raisons de nécessité absolue de service. Un seul logement concerne un emploi fonctionnel. Nous redéfinissons ainsi les critères mais il n'y a rien de changé par rapport à l'existant. C'est simplement une formalisation écrite».*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_12_173 est adoptée à l'unanimité

- **2016_12_0174 : recensement de la population - recrutement agents recenseurs**

↳ **Intervention de Monsieur CHASTAN :** *«Il s'agit de créer 7 postes d'agents recenseur afin d'assurer les opérations de recensement qui vont démarrer le 19 janvier et vont se poursuivre jusqu'au 25 février 2017. A noter que l'Etat, comme il l'a fait pour beaucoup de choses, se désengage progressivement et diminue ses subventions. En l'occurrence, la subvention qui était allouée pour rémunérer ces agents recenseurs a diminué de 10% cette année. C'est la collectivité qui prendra en charge ces 10% pour ne pas dévaloriser le travail et pour continuer à motiver ces jeunes à qui nous proposons ce poste et qui font un travail relativement ingrat».*

Monsieur le Maire : *«Merci beaucoup d'avoir pris en considération cet aspect des choses et du travail très important que nécessite un recensement».*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Group Majo/Ni/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_174 est adoptée à l'unanimité

- **2016_12_0175 : Agenda 21 Marcquois - Lutte contre la précarité énergétique : Attribution d'une aide à l'installation de systèmes de régulation de chauffage**

↳ **Intervention de Monsieur VERLEY :** *«La Ville depuis de nombreuses années a mis en place un agenda 21. L'un des cinq volets de l'agenda 21 est la lutte contre la précarité énergétique et depuis de nombreuses années, nous mettons en place des systèmes pour permettre aux Marcquois d'améliorer la qualité énergétique de leur logement. Nous avons fait beaucoup de pédagogie dans un premier temps sur les déperditions énergétiques dans l'habitat. Nous avons mis en place des primes notamment sur l'isolation des toitures, pour les pare-vapeurs dans les murs. L'étape suivante est de continuer à permettre aux Marcquois de rénover leur logement pour diminuer leur consommation d'énergie qui est une dépense majeure dans les familles marcquoises, notamment pour les personnes les plus en difficultés. L'énergie de chauffage est aussi une des premières sources de production de gaz à effet de serre. Pour cela, je vous propose de mettre aux voix une délibération permettant une prime à la régulation de système de chauffage pour obtenir une maîtrise de la température dans l'habitat. Une maîtrise de la température, c'est également une maîtrise des consommations et donc une baisse des dépenses et une baisse des émissions de gaz à effet de serre. C'est donc une priorité à l'efficacité oserais-je dire énergétique».*

↳ **Intervention de Madame VIDAL-SAGNIER :** *«Nous sommes tout à fait d'accord avec la politique de lutte contre la précarité énergétique mise en place à Marcq-en-Baroeul. Nous regrettons juste que la prime attribuée pour les travaux d'installation de régulation de chauffage soit plafonnée à 100 euros. Pour une commune dite sans dette et bien gérée, le plafond pourrait atteindre 150 euros, ce qui correspondrait environ à 50% des travaux à réaliser. Merci de votre attention».*

Pierre VERLEY : *«Moi j'ai installé depuis longtemps un système de régulation de chauffage. Cela coûte 140 euros pour des systèmes très performants notamment produits en France. Nous avons des fleurons français sur ces systèmes-là qui méritent notre attention. La dépense totale, installation comprise, ne va pas dépasser les 200 euros. Les 150 euros d'aide ne seront pas atteints sauf sur des systèmes de luxe».*

Monsieur le Maire : *« Cela se situe dans une politique globale et cohérente de la Ville depuis plusieurs années. Il y a eu les aides pour les panneaux solaires. Par exemple, nous avons mis dans nos propres bâtiments des chauffe-eaux solaires etc... Nous avons renforcé l'isolation. Aujourd'hui, ce sont ces systèmes de régulations de chauffage. Nous pouvons toujours faire mieux bien évidemment. Mais c'est quand même une aide significative plafonnée à 100 euros. C'est déjà une somme importante mais c'est aussi, ma chère Collègue, mettre l'accent sur les économies possibles. Cette action s'inscrit aussi dans un but pédagogique et pas uniquement financier. C'est expliquer aux gens qu'il est très important de penser à la régulation de son chauffage.».*

Pierre VERLEY : *«J'ai oublié aussi d'insister sur le gain que le consommateur va faire en installant ce type de matériel et qui est de l'ordre de 20% sur son chauffage. Il a lui aussi, un retour».*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_12_175 est adoptée à l'unanimité.

- **2016_12_0176 : Bourses Humanitaires : Attribution d'une subvention exceptionnelle CH'TEAM TROPHY**
- **2016_12_0177 : Bourses Humanitaires : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association CAP AU LARGE**

↳ **Intervention de Monsieur VERLEY :** *«Ces deux délibérations sont un peu plus classiques. Elles s'inscrivent dans le cadre des bourses humanitaires qui sont mises en œuvre et j'insisterais particulièrement sur l'association Cap au Large. Ce sont deux demoiselles qui partent en Amérique du Sud pour un projet humanitaire où elles vont accompagner des enfants dans leur scolarité et elles y vont en bateau».*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN/PC)

Les délibérations 2016_12_176 et 177 sont adoptées à l'unanimité

- **2016_12_0178 : Mise en place d'un groupement de commandes avec le CCAS de Marcq-en-Barœul selon les dispositions de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics**

↳ **Intervention de Monsieur MUNCH :** *«Il s'agit d'une délibération qui se situe dans la continuité de celle qui a été présentée par Pascal LHERBIER au début du Conseil. Il s'agit de mettre en place, dans le cadre de la mutualisation des moyens, un groupement de commandes sur certains produits avec le CCAS, comme la fourniture de vêtements professionnels, la fourniture de produits de bureau et d'écriture, fourniture des services de restauration et d'achat de produits alimentaires».*

Monsieur le Maire : *«Je me réjouis que nous essayions de voir comment à l'intérieur même de nos structures, nous pouvons réfléchir à des groupements de commandes et à des mutualisations qui nous permettront, je l'espère, d'optimiser encore nos achats».*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2016_12_178 est adoptée à l'unanimité

--- oOo ---

Monsieur le Député-Maire invite ensuite les élus à voter sur l'ensemble des autres délibérations.

Les autres délibérations municipales qui n'ont pas fait l'objet de discussion sont adoptées à l'unanimité

--- oOo ---

Ce Conseil n'est pas tout à fait terminé. La partie réglementaire est terminée mais je vous propose de voir deux courts films suivis d'une petite observation de mes collègues. Le premier film est l'un des films réalisés sur le cyber-harcèlement. Je trouve que c'est important de voir cette restitution ici. Il y a eu un travail formidable fait par des jeunes de notre commune notamment du Conseil Municipal des Enfants entre autre, accompagnés par les services et par les maisons de jeunesse. C'est un thème tellement important que le cyber-harcèlement. Nous n'en parlerons jamais trop. (Diffusion du film)

Vraiment, ils sont formidables ces jeunes, ils savent dire des choses profondes et importantes.

Monsieur VERLEY *«Déjà, c'est un super dossier que nous avons partagé avec Catherine et nous remercions franchement les enfants qui se sont appropriés ce dossier avec passion. Ce n'est pas un sujet pas facile, c'était l'année dernière et cette année, le sujet du harcèlement et notamment du cyber-harcèlement, est l'un des sujets prioritaires de l'Education Nationale. Il ne faut pas hésiter à en parler. Ils ont vraiment fait un beau travail. Ces films sont à partager, et le sujet mérite que nous en parlions tout simplement».*

Madame JONCQUEZ : *«C'est un film qu'il faut diffuser parce que les images ouvrent la discussion. Pour nous adultes, c'est quand même un monde que l'on ne connaît pas forcément. Une fois que nous avons vu ce film, nous pouvons vraiment l'aborder avec les enfants. Pierre a souligné le travail fait avec les services, la maison de jeunes, les jeunes. Et surtout, il y a le stop-bashing derrière. C'est cette méthode utilisée pour pouvoir alerter un adulte ou quelqu'un de son entourage pour que ce cyber-harcèlement cesse».*

Madame ROUSSEL : *«Je voulais simplement spécifier que suite à ce reportage, et le dire quand même, que ça été repris par TF1 et France 2 puisque TF1 est venu faire un reportage sur Marcq suite à ce travail qui a été fait et que France 2 en a également diffusé une partie».*

Madame LONGUEVAL : *«Très rapidement pour abonder ce que Pierre disait. C'est devenu un thème prioritaire au niveau de l'Education Nationale. Il faut savoir que ce n'est pas facile non plus d'en parler et que pour les enseignants, ce n'est pas une nouveauté, mais de devoir en parler, c'est compliqué. Ils sont un petit peu comme devant l'informatique. En accord avec l'Inspectrice de l'Education Nationale de la Ville de Marcq, nous allons essayer comme Catherine le disait très justement, de faire vivre le film parce qu'il faut le partager et plus il sera diffusé moins ce sera un sujet tabou parce que les gamins en parlent maintenant. C'est à nous adultes de s'approprier justement ce film et le diffuser et ne pas avoir peur d'en parler parce que les gamins emploient les bons mots. Donc, il faut les accompagner dans cette démarche.*

Madame EULRY-HENNEBELLE va nous présenter maintenant le film qui va être diffusé.

«Nous avons voté au dernier Conseil Municipal l'adhésion de Marcq-en-Baroeul au réseau francophone Ville Amie des Aînés. Ce petit film va juste vous expliquer comment il est possible de travailler avec ce réseau et quel est son but. C'est toucher transversalement les actions dans la Ville, essayer de faire en sorte que nos aînés vivent mieux sachant que déjà ici, ils vivent très bien».

Monsieur le Maire : *«Merci beaucoup. C'est très important de pouvoir faire un peu de benchmarking et d'aller voir ce qui se passe dans d'autres pays, dans d'autres pratiques et je pense que nous nous enrichissons toujours de l'expérience d'autrui en partageant ces façons d'aborder toutes ces questions tellement essentielles. Je pense que la Ville de Marcq-en-Baroeul participe largement à ce débat et je remercie Françoise d'être très à l'écoute et très intéressée par toutes les bonnes idées que nous pouvons trouver en participant à des réunions comme celles-là».*

--- oOo ---

Madame ROCHER vous demandez la parole.

Monsieur le Maire, mes Chers (es) Collègues. *«Je souhaite faire au sein de ce Conseil Municipal une intervention solennelle car en politique la dignité des débats me paraît essentielle. Cette intervention concerne plus particulièrement Monsieur TONNEL. A l'issue de l'entrefilet paru dans la Voix du Nord d'hier concernant la soi-disant valorisation immobilière des abords de la Place Doumer en raison du projet de pôle culturel que nous allons y réaliser, fallait-il que vous vous sentiez coupable, Monsieur TONNEL pour publier immédiatement sur votre site un communiqué déniait toute responsabilité dans cette affaire.*

Il est vrai qu'une lettre anonyme adressée à un journal n'a, par définition, pas d'auteur, et qu'un message posté sur Facebook par un ou une certaine Laure MATTDELORME ne saurait vous être directement imputable.

Mais, peut-on croire qu'il n'y ait vraiment aucun lien lorsque cette personne se revendique comme signataire de la pétition que vous avez lancée contre le cinéma et que d'autres membres statutaires de votre association tiennent aussi sur Facebook, des propos qui font frémir les Marcquois. Vous qui avez écrit à l'un de nos collègues qu'il n'était pas un vrai Marcquois parce qu'il n'était pas né à Marcq. Je voudrais vous dire que tous ceux qui vivent dans cette belle Ville que nous aimons, ont le droit de s'y exprimer en souhaitant toujours qu'ils ne tombent ni dans la calomnie ni dans le populisme.

J'ajouterai que pour bien défendre les intérêts des habitants de Marcq-en-Baroeul, l'essentiel n'est pas seulement d'y résider mais aussi et surtout d'avoir le sens de l'intérêt général et le souci d'œuvrer pour le bien des autres et non pour son strict intérêt personnel. C'est sans doute ce qui a valu la très large confiance accordée par la population à Serge CHARLES, à Jean-René LECERF et aujourd'hui à Bernard GERARD et à son équipe.

Voyez-vous, Monsieur TONNEL, si vous êtes bien natif de Marcq-en-Baroeul comme vous le revendiquez si fièrement, je ne suis pas sûre, et c'est un euphémisme, que vous possédiez toutes les autres qualités requises.

C'est la raison pour laquelle votre délégation vous a été retirée et votre comportement depuis n'a fait que confirmer notre conviction d'avoir pris la bonne décision».

--- oOo ---

Après avoir rappelé à ses collègues de ne pas oublier la signature
du registre des délibérations,

Monsieur le Député-Maire les remercie pour leur participation,
remercie le public et la presse pour leur présence,
et les fonctionnaires municipaux, pour leur collaboration.

Monsieur le Député-Maire invite les personnes présentes à prendre,
comme de coutume, le verre de l'amitié installé au fond de la salle
et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année